



Arrêté n° SG/2024-024

portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission paritaire académique des ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR et des ADJOINTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT :

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION**

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2017-1201 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions administratives académiques et locales de certains corps de personnels
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 9 décembre 2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Sont nommés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure et des adjoints techniques des établissements d'enseignement :

**TITULAIRES**

NOM Prénom	Corps	OS
M. GRONDIN Eric	ADJAENES	A et I-UNSA
Mme DOUGLAS Nadège	ADJAENES	A et I-UNSA

## **SUPPLÉANTS**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Corps</b>	<b>OS</b>
<b>M. VIRAPIN Philippe</b>	<b>ATEE</b>	<b>A et I-UNSA</b>
<b>Mme ROBERT Marie Yvette</b>	<b>ATEE</b>	<b>A et I-UNSA</b>

### **Article 2 :**

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure et des adjoints techniques des établissements d'enseignement :

## **TITULAIRES**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Corps / fonction</b>	<b>Affectation</b>
<b>M.MOURIER Pierre-François</b>	<b>Recteur de la région académique Réunion</b>	<b>Rectorat</b>
<b>M. POLARD</b>	<b>Secrétaire Général de la région académique Réunion</b>	<b>Rectorat</b>

## **SUPPLÉANTS**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Corps / fonction</b>	<b>Affectation</b>
<b>Mme CLEMENT Maryvonne</b>	<b>Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de La Réunion - DRH</b>	<b>Rectorat</b>
<b>Mme FRUTEAU DE LACLOS Valérie</b>	<b>Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de la Réunion - Directrice des fonctions support et de la modernisation administrative</b>	<b>Rectorat</b>

### **Article 3 :**

L'arrêté n° SG/2024-012 du 26/01/2024 est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

### **Article 4 :**

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 20/02/2024

**Pour le recteur de région académique  
recteur d'académie et par délégation  
le secrétaire général de région académique  
secrétaire général d'académie  
signé  
Erwan POLARD**